



RAPPORT D'ACTIVITE 2021

SAMNA / MNA Sas

Dispositif Protection de l'Enfance

TABLE DES MATIERES

L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGE DU RESEAU NATIONAL PEP 4

PRESENTATION DU SERVICE 6

Agrément..... 6

Principaux axes du projet / missions 6

LE PUBLIC ACCOMPAGNE 7

Nombre de jeunes accueillis AU SAMNA 7

Origine géographique des jeunes accompagnés 8

Répartition des jeunes par âge à l'arrivée 9

Proportion des jeunes qui passent leurs tests de
positionnement scolaire 9

Durée de séjour 10

Départements d'où sont réorientés les jeunes 10

Lieux d'orientation après le SAMNA..... 11

L'ACTIVITÉ..... 12

Le taux d'occupation..... 12

Le nombre de jours d'ouverture 12

L'admission 12

La référence 13

L'accompagnement par les professionnels 13

La scolarité..... 13

La santé..... 13

LE MNA SAS 14

Le projet d'établissement 15

TRAVAILLER EN PARTENARIAT..... 16

Le SEAMNA (Service d'Évaluation et d'Accompagnement des Mineurs Non Accompagnés) 16

Les Bénévoles 16

L'ORGANISATION DE SERVICE..... 17

La mutualisation du site..... 17

Les équipements et travaux du site 17

RESSOURCES HUMAINES 18

Composition de l'équipe..... 18

Organigrammes 18

Mouvements de personnel..... 19

PERSPECTIVE POUR L'ANNÉE 2022 20

SAMNA..... 20

MNA Sas..... 20

L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RESEAU NATIONAL PEP

Créée en 1915, l'Œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (aujourd'hui Fédération Générale des PEP) se définit dès l'origine comme une œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité et par la solidarité. La direction et la gestion étant initialement assurée par des cadres de l'Éducation Nationale, La FGPEP fait partie des associations complémentaires de l'école publique, avec des missions pédagogiques, éducatives, sociales et périscolaires.

Conformément aux valeurs qui inspirent leur engagement professionnel, tous les établissements et services du réseau PEP, dans toutes les dimensions de leurs interventions pluridisciplinaires, ont pour but de contribuer à l'éducation, à la prise en compte et à l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

*Les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices :
solidarité, laïcité et égalité*

Les PEP se définissent comme des opérateurs de la transformation sociale et du décroisement des politiques publiques au cœur des territoires. Toutes leurs actions ont pour finalité de faire reculer les injustices sociales. Dans cette optique, les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité. Ces valeurs sont une boussole pour mettre en évidence les insuffisances voire les impasses de l'organisation néolibérale et d'en contrer les effets les plus dévastateurs.

Au niveau national, les liens entre l'ensemble des associations PEP permettent de transférer les compétences pour porter un projet d'une association à une autre.

Résolument engagé en faveur de l'école inclusive, le mouvement des PEP fait de la scolarisation, dont celle des enfants et adolescents en situation de handicap, le point de départ d'une société d'égalité des droits et des chances. **Nous revendiquons pour tous l'appartenance à une société commune, inclusive, garantie par un égal accès aux droits fondamentaux dont le premier est bien l'éducation, et par conséquent la scolarisation.**

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire et du mouvement d'éducation populaire, Les PEP, grâce à 8.000 bénévoles, accueillent 1.300.000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles, comptent 23.800 salariés, disposent de 1.200 établissements, services et dispositifs et gèrent 900 millions d'euros d'activité.

Dans le territoire du Rhône, l'association Les PEP 69 / Métropole de Lyon (Les PEP 69/ML) est créée le 26 mars 1924. En 2019, elle fusionne avec l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR), association elle-même créée en 1951 à l'initiative de Maria Dubost.

Les PEP 69/ML représentent aujourd'hui près de 1500 usagers et familles, accompagnés et 425 salariés.

L'association gère plusieurs établissements et services dans les champs de la protection de l'enfance (internats sociaux et services d'accompagnement de mineurs non accompagnés), de l'action médico-sociale (dont l'action médico-sociale précoce, l'accompagnement de jeunes ou adultes avec troubles du comportement, TND, déficiences sensorielles, handicaps rares ...) et des politiques éducatives et sociales de proximité :

- Deux Internats sociaux scolaires,
- Un service d'accueil pour mineurs non accompagnés (SAMNA), un service d'accompagnement (PASS'MNA), et un service d'accueil familial (MNA SAS),
- Un Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) Déficiences sensorielles, et un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Réseau Sens,
- Un Institut médico éducatif (IME) et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD),
- Trois dispositifs intégrés des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP) intégrant trois ITEP, trois SESSAD, trois unités d'internats en hébergement séquentiel, deux PCPE CAP et une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)
- Un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (S3AS),
- Un Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTR DV),
- Une Équipe Relais Handicaps Rares (ERHR) Auvergne Rhône-Alpes,
- Un Institut de formation pour Masseurs Kinésithérapeutes déficients visuels (IFMK DV),
- Un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Pépilou, accueillant de jeunes enfants malades et/ou en situation de handicap en mixité,
- Un centre de formation,
- La Communauté 360 du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.

PRESENTATION DU SERVICE

AGREMENT

Le SAMNA est habilité par l'ASE du Département du Rhône depuis le 07 janvier 2019 par l'arrêté n° ARCG-ASE-2018-0034 pour une durée de 5 ans (2019 à 2023). Il fait suite à l'arrêté initial n° ARCG-DEF-2017-0042 du 26 décembre 2017 autorisant l'expérimentation d'une année (2018). Durant les deux premières années, le SAMNA avait une capacité d'accueil de 20 places dans le cadre de l'accueil d'urgence des MNA du Département du Rhône.

Le Conseil Départemental du Rhône a souhaité accroître la capacité d'accueil du SAMNA de 10 places. Pour ce faire le Conseil Départemental a octroyé une subvention d'investissement dans le cadre de la rénovation de 3 anciens appartements de fonction vétustes situés sur le site de VERNAY au travers d'une lettre d'engagement en date du 09 août 2019.

PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS

Le SAMNA est chargé de mettre à l'abri, sans délai, les jeunes orientés par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance et de réaliser un accompagnement éducatif le temps qu'une orientation pérenne soit proposée.

Durant cette période, les missions principales sont :

- Accueil et mise à l'abri des adolescents. Assurer leur sécurité. Leur offrir un environnement rassurant.
- Être attentif à leurs besoins, être à l'écoute, avoir le souci de chaque jeune.
- Observation du niveau d'autonomie dans l'accomplissement des gestes de la vie quotidienne, de leur capacité à vivre en collectivité et à respecter les règles de vie afin de les préparer aux futurs lieux de vie et à vivre dans une société nouvelle.
- Les accompagner pour passer les tests de positionnement scolaire.
- Les accompagner pour un bilan de santé complet et pour la vaccination.
- Être attentif à tout évènement ou toute discussion qui pourrait venir étayer la mission du SEAMNA et les transmettre à ce dernier.

LE PUBLIC ACCOMPAGNE

Le SAMNA accueille uniquement des Mineurs Non Accompagnés (MNA). Le foyer est mixte et n'a pas d'âge minimum d'accueil.

On désigne par le terme de MNA les jeunes originaires d'un autre pays, ayant moins de dix-huit ans et arrivant sur le territoire français sans représentant légal. Ces jeunes sont donc des mineurs qui ont quitté leur pays pour arriver en France.

Les raisons du départ peuvent être diverses : volontaire ou non, économique ou politique. Leur vécu ainsi que leur parcours migratoire est souvent traumatique et lié à la rupture brutale avec leur pays d'origine, leur famille, leur culture et à la nécessaire adaptation rapide à un environnement qu'ils ne connaissent pas. Considérés d'un point de vue juridique comme « mineurs en danger » du fait de l'absence des personnes-ressources pouvant les recueillir en France, et de la vulnérabilité due à leur jeune âge, ils bénéficient du droit de protection avant leurs dix-huit ans et sont pris en charge par les services de l'aide sociale à l'enfance (ASE).

L'année 2021 a encore été marquée par le contexte pandémique lié à la COVID-19.

La campagne de vaccination s'est intensifiée en France dès le début de l'année 2021. Malgré ce déploiement, une troisième vague de la COVID-19 a touché la France en début d'année 2021.

Après une période de couvre-feu, un nouveau confinement a été instauré. Il a été levé le 3 mai 2021. La campagne de vaccination s'est alors accélérée et a été ouverte aux personnes à partir de 18 ans.

Le 9 juin 2021, le Pass sanitaire a officiellement été mis en place.

Le 30 septembre 2021, il est élargi aux adolescents âgés de 12 ans et 2 mois à 17ans.

Les jeunes accueillis au SAMNA ne peuvent au mieux (absence de tuberculose) commencer leur schéma vaccinal avant les premiers vaccins obligatoires. La durée minimale incompressible est donc de 6 semaines.

Nous accompagnons les jeunes dans cette démarche dès lors qu'ils le peuvent et le souhaitent.

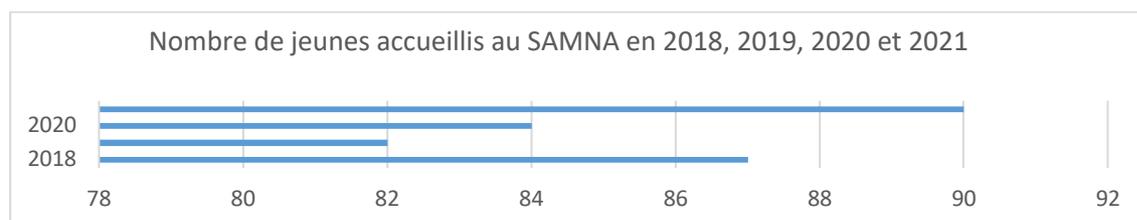
Le 1er avril 2021, les PEP 69/ML et plus précisément le SAMNA ont repris la gestion du service d'accompagnement des familles solidaires créé un an auparavant, géré par l'Association DEMESO. Nous avons nommé ce service « le MNA SAS ». Le flux migratoire était fortement impacté par la crise sanitaire et nous avons œuvré à moyens constants sur le MNA Sas pour une période du 01-04-2021 au 31-12-2021.

Dans le cadre de cette collaboration, les ressources humaines déployées pour sa mise en œuvre ont été 1 ETP de travailleurs sociaux (mobilisé sur le SAMNA) l'adjoint de direction du SAMNA, celui de l'internat dans le cadre des astreintes, la secrétaire, les directeurs de secteur et de dispositif ont aussi été engagés.

NOMBRE DE JEUNES ACCUEILLIS AU SAMNA

Au cours de l'année 2021, nous avons accueilli 90 jeunes. 16 jeunes étaient déjà présents sur la structure au 1er janvier 2021. La file active pour l'année 2021 a donc été de 106 jeunes accompagnés. En 2020, la file active avait été sensiblement la même puisque 104 jeunes avaient été accompagnés.

Comme depuis l'ouverture du service, nous n'avons accueilli que des garçons bien que le SAMNA soit mixte. Les rares filles arrivées sur le département du Rhône sont plutôt orientées en MECS.



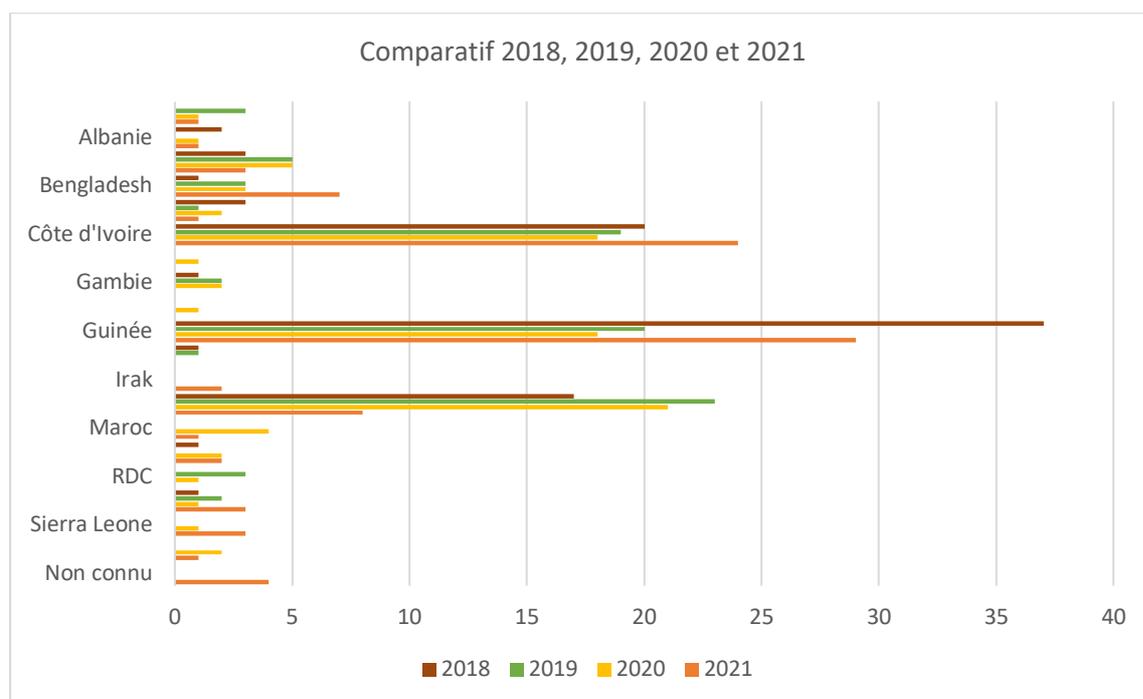
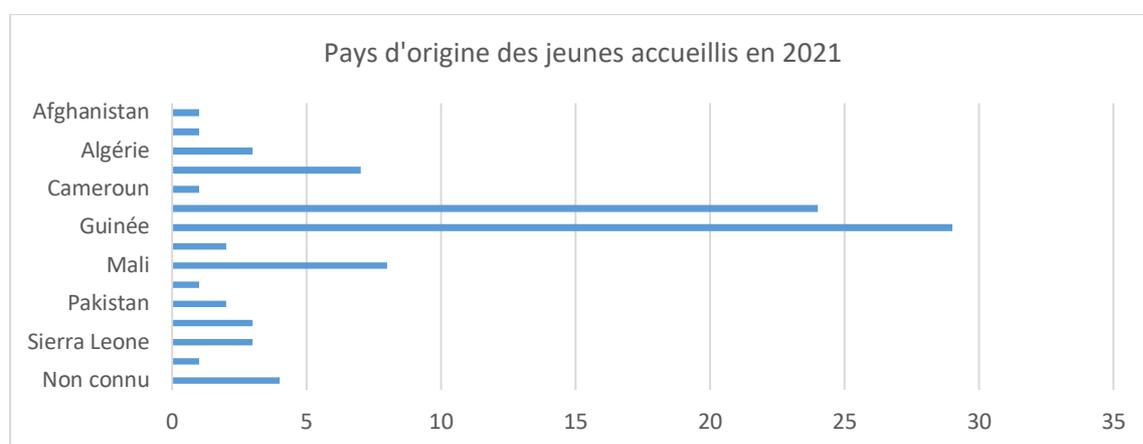
Depuis son ouverture, le SAMNA accueille quasiment le même nombre de jeunes par an :

- 87 jeunes accueillis en 2018
- 82 jeunes accueillis en 2019
- 84 jeunes accueillis en 2020
- 90 jeunes accueillis en 2021

En 2018 et 2019, la capacité d'accueil était de 20 places, le SAMNA ne pouvait donc pas accueillir tous les jeunes « primo-arrivants » dans le département du Rhône. La conséquence a été qu'un grand nombre de jeunes a été hébergé dans des hôtels en attendant une place dans notre établissement.

En 2021, grâce à l'augmentation de la capacité d'accueil à 30 places survenue en 2020, nous avons pu accueillir tous les jeunes au sein de notre structure. Aucun jeune n'a donc été hébergé à l'hôtel. En effet malgré le contexte sanitaire, durant 7 mois de l'année nous avons accueilli plus de 20 jeunes (dont 3 mois avec plus de 30 jeunes accueillis en file active).

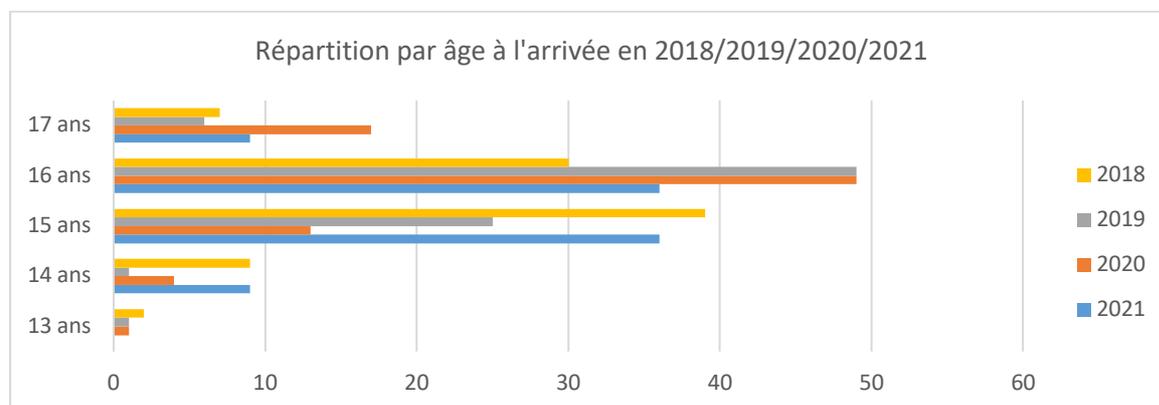
ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES JEUNES ACCOMPAGNÉS



Les jeunes originaires d’Afrique de l’Ouest restent largement majoritaires et représentent en 2021, 74% des jeunes accueillis. À eux seuls, les jeunes originaires de la Guinée et la Côte d’Ivoire représentent 58,8% des accueils.

Nous notons l’accueil de quelques jeunes originaires d’Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

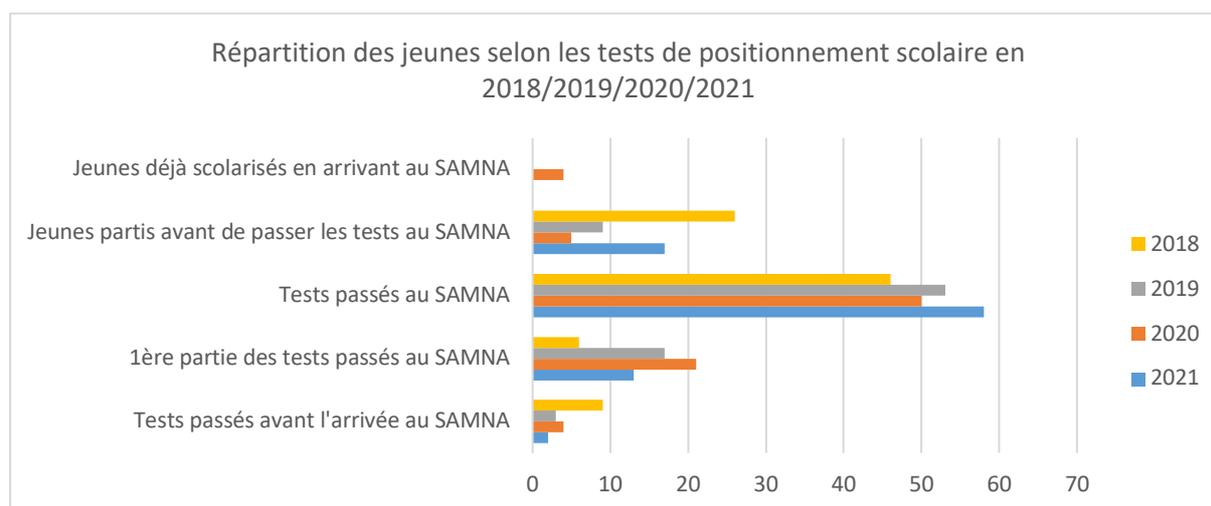
RÉPARTITION DES JEUNES PAR ÂGE À L’ARRIVÉE



En 2021, le pourcentage de jeunes ayant moins de 16 ans est de 50%. Il y a un équilibre entre les plus de 16 ans et les moins de 16 ans ce qui diffère de l’année dernière.

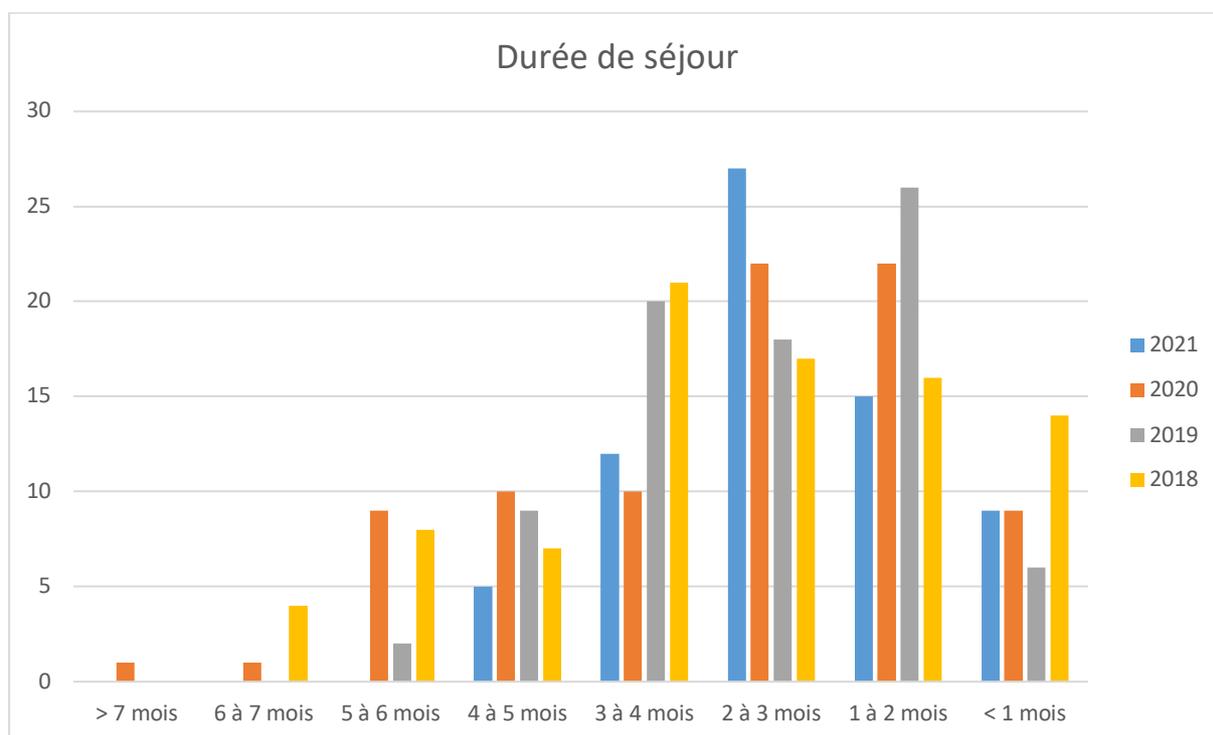
Le nombre de jeunes âgés de plus de 17 ans est passé de 20% en 2020 à 10% en 2021. D’une manière générale la répartition par âge est proche de celle connue en 2018.

PROPORTION DES JEUNES QUI PASSENT LEURS TESTS DE POSITIONNEMENT SCOLAIRE



En 2021, le contexte pandémique du début d’année n’a pas permis que nous puissions faire passer les tests de positionnement scolaire. Malgré cela plus de 80% des jeunes ont pu partiellement ou totalement être positionnés.

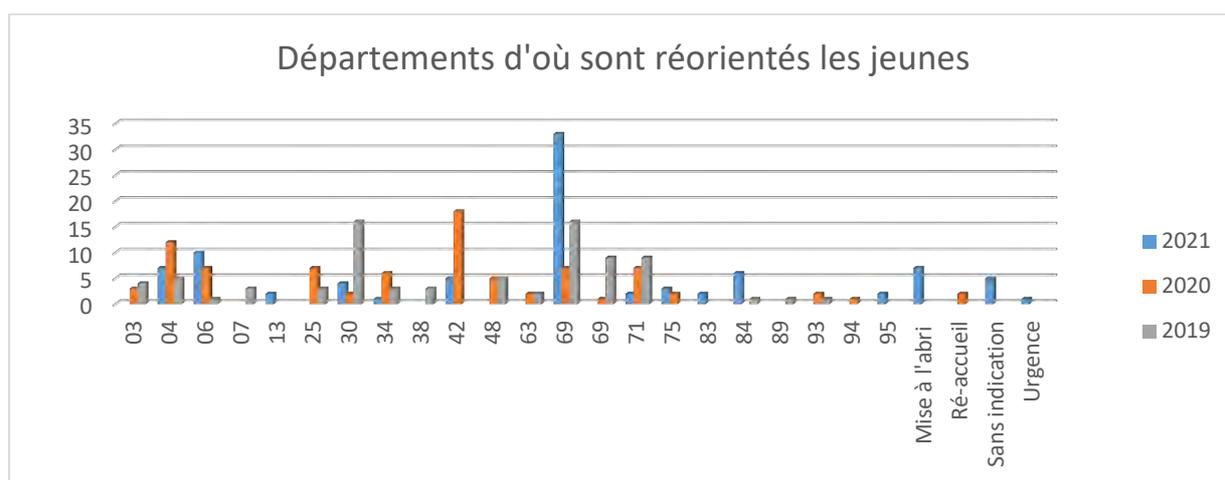
DURÉE DE SÉJOUR



En 2021, la durée moyenne de séjour est majoritairement comprise entre 2 et 3 mois. Cette durée est constante depuis l'ouverture du SAMNA.

En 2021, aucun jeune n'est resté plus de 5 mois, 5 sont restés entre 4 à 5 mois.

DÉPARTEMENTS D'OU SONT RÉORIENTÉS LES JEUNES



En 2019, presque 20% des jeunes accueillis au SAMNA avaient été évalués dans le département du Rhône.

En 2020, nous notons que seulement 8% des jeunes ont été évalués dans le département du Rhône. 92% des jeunes accueillis au SAMNA sont donc réorientés par d'autres départements.

En 2021, 36% des jeunes accueillis ont été évalués dans le « nouveau Rhône » ce qui diffère des années précédentes.

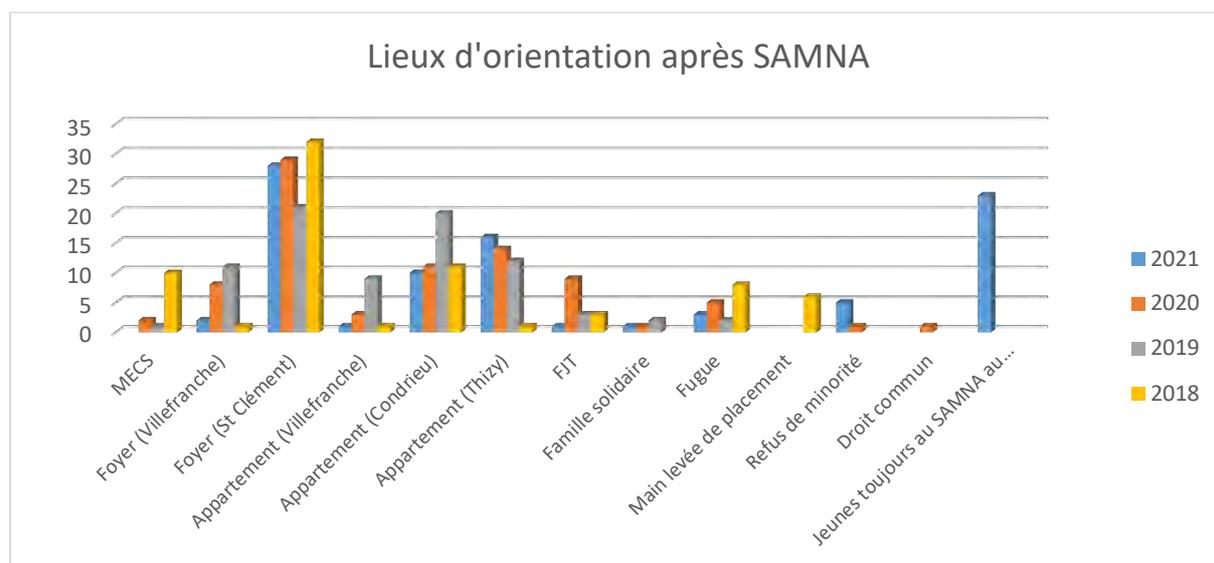
Le SAMNA remplit donc encore plus son rôle de premier lieu d'accueil et d'évaluation des MNA.

Pour les autres, le fait que les jeunes accueillis au SAMNA ont déjà séjourné plusieurs semaines, voire plusieurs mois dans un autre département est une source de souffrance pour les jeunes et présente une difficulté dans notre accompagnement.

En effet, après avoir attendu dans un département, ils sont réorientés au SAMNA où il faut encore attendre une place pérenne et une inscription scolaire. Beaucoup de jeunes ont l'impression de repartir à zéro ou d'être « ballotés » d'un département à l'autre.

De plus, quand les jeunes arrivent de départements où ils étaient hébergés en ville dans notre structure très isolée géographiquement, cela est parfois très mal vécu et peut provoquer incompréhension et colère.

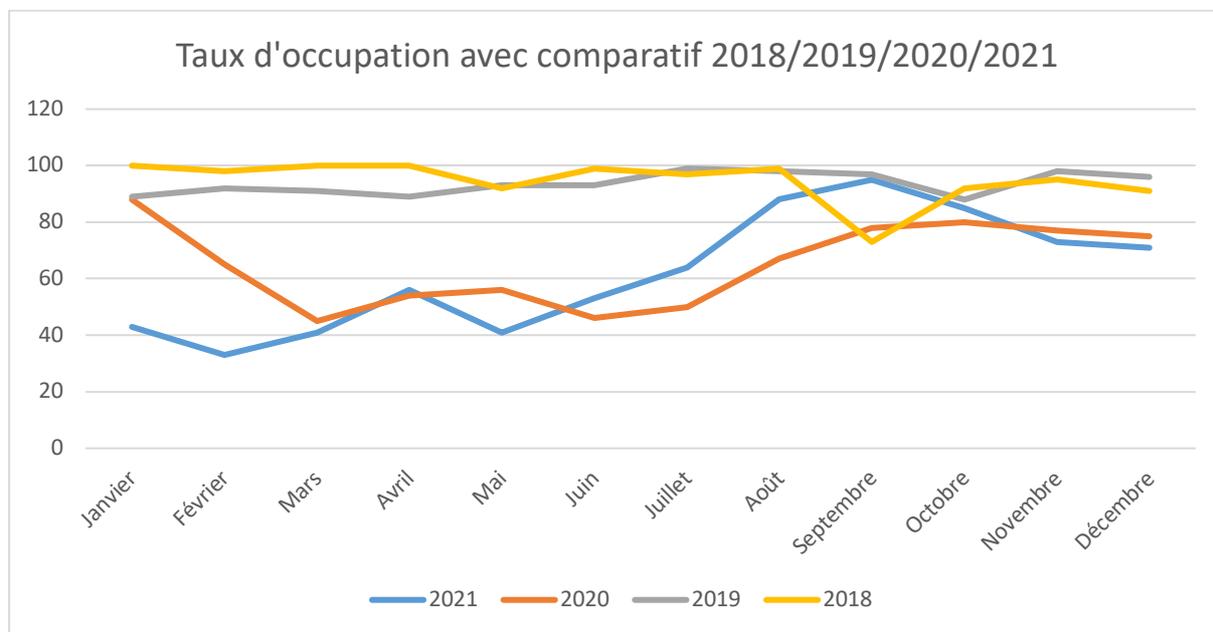
LIEUX D'ORIENTATION APRES LE SAMNA



Les structures pérennes où sont orientés les jeunes après le SAMNA restent les mêmes avec une proportion assez constante avec pour orientation principale le foyer de Saint Clément (pour les moins de 16 ans) et les appartements de Thizy (pour les plus de 16ans).

L'ACTIVITÉ

LE TAUX D'OCCUPATION



En 2021, le taux d'occupation est resté faible sur les 5 premiers mois de l'année (contexte COVID) puis il a augmenté avec la reprise des arrivées de jeunes MNA pour rester au-delà des 70% à partir de l'été.

LE NOMBRE DE JOURS D'OUVERTURE

Le service est ouvert 365 jours sur 365.

L'ADMISSION

L'admission représente un des moments clés de l'accompagnement. Un temps individualisé et privilégié est donc pris avec les jeunes afin de recueillir sa parole et de lui présenter l'établissement.

Dans un deuxième temps, nous l'installons dans sa chambre, nous faisons un inventaire de ses affaires personnelles et lui donnons le trousseau complémentaire nécessaire (vêtements, chaussures, produits d'hygiène corporelle).

LA RÉFÉRENCE

Rapidement, un éducateur référent est nommé pour chaque jeune. Dans la mesure du possible, c'est le professionnel qui a accueilli le jeune qui sera désigné. Le référent a la charge du suivi plus individualisé du jeune.

L'ACCOMPAGNEMENT PAR LES PROFESSIONNELS

Les jeunes sont constamment présents sur la structure qui est située dans un territoire très ruralisé et dépourvu de moyen de transport en commun. Toute démarche extérieure (tests scolaires, santé, loisir, achat) nécessite donc un accompagnement physique par un professionnel, l'équipe éducative est donc souvent sur la route. L'estimation que nous faisons de ce temps est d'un équivalent temps plein tout au long de l'année.

Si la semaine est plutôt consacrée aux sorties dites essentielles, nous réservons les sorties de loisirs et ludiques le week-end. Comme évoqué ci-dessus, les jeunes sont en permanence présents sur le site et pour une durée moyenne de 2 mois ½. Il est donc important de les occuper, de leur permettre de sortir du site et de leur offrir des ouvertures sur leur nouvel environnement.

C'est au cours des week-ends que l'équipe éducative propose ce type d'accompagnement : visite des villes alentour, piscine, patinoire, cinéma, musée, randonnée, etc.

LA SCOLARITÉ

C'est la demande principale de tous les jeunes. En complément aux cours de français dispensés par les bénévoles, l'équipe éducative met en place des séances de soutien scolaire afin de renforcer leur niveau. Une de nos missions est d'inscrire et d'accompagner tous les jeunes aux tests de positionnement scolaire :

- Pour chaque jeune de moins de 16 ans, nous prenons contact avec le professeur d'UP2A du collège Jean Moulin de Villefranche qui leur fait passer les tests de positionnement scolaire au sein de son collège.
- Pour les plus de 16 ans, un premier entretien d'évaluation est mené au CIO de Villefranche. Ils sont ensuite reconvoqués afin de passer le test de positionnement dans ce même CIO. Il est à noter que depuis la rentrée scolaire 2021/2022 c'est l'inspection académique qui décide des dates de passage des tests scolaires ce qui rigidifie le dispositif.

En fonction du résultat de ces tests, l'inspection académique affecte ensuite le jeune dans un établissement scolaire.

Le délai entre l'arrivée du jeune, le passage des tests, les résultats et l'affectation reste très long. Les jeunes ne sont donc pas scolarisés durant leur séjour au SAMNA et cette attente est source d'angoisse et d'oisiveté.

LA SANTÉ

Le parcours migratoire de ces jeunes ainsi que les conditions sanitaires parfois dégradées de certains pays d'origine nécessitent une évaluation de leur état de santé globale. L'état de santé de la quasi-totalité des jeunes à leur arrivée est dégradé et nécessite d'engager des soins. De plus, nous constatons que beaucoup de jeunes se plaignent de douleurs, d'insomnie et d'anxiété le soir venu.

En 2021, l'infirmière a poursuivi les missions suivantes :

- Réaliser le bilan médical d'entrée pour repérer les problèmes de santé et voir ce qui a déjà été fait dans le département d'accueil.

- Réaliser un bilan sanguin d'entrée dans la semaine de l'arrivée pour dépister d'éventuelles pathologies et lister les vaccins à faire. Ensuite ces résultats sont transmis au Dr LACHARME de la maison de santé de Beaujeu qui analyse les résultats et fait d'éventuelles prescriptions.
- Réaliser les tests PCR sept jours après l'arrivée au SAMNA (le jeune est isolé durant toute cette période).
- Réaliser la vaccination.
- Réaliser une IDR et accompagner le jeune au CDHS de Villefranche pour faire une radio des poumons afin de dépister une éventuelle tuberculose.
- Préparer les piluliers et distribuer les médicaments.
- Prendre des rendez-vous médicaux et accompagner physiquement les jeunes (dentiste, médecin généraliste et spécialisé, kinésithérapeute, OPH, radio, scanner, IRM...)
- Élaborer le dossier médical informatique qui sera ensuite remis au nouveau lieu d'accueil.
- Assurer une surveillance médicale si un jeune est malade (ex. : prise de température).
- Gérer le stock de la pharmacie.
- Préparer et animer des temps de prévention.

LE MNA SAS

Lorsque le SAMNA reprend le service d'accompagnement des familles solidaires en avril 2021, il y a 4 familles accueillantes dont une famille relai, ainsi qu'une cinquième famille recrutée, mais non accueillante. Il y avait trois jeunes accueillis en familles solidaires.

Une rencontre technique a été organisée entre le MNA Sas et le SEAMNA afin de travailler à la reprise du service. Cette rencontre a rapidement été suivie par une réunion de présentation du service auprès des intervenants et des bénéficiaires du service. Il s'agissait dans un premier temps d'une prise de contact pour que chacun puisse être identifié et dans un second temps l'explication du cadre dans lequel les familles et les jeunes pouvaient évoluer. Cadre qui s'est individualisé et personnalisé au fur et à mesure de l'avancée des accompagnements.

Le premier besoin identifié auprès des familles met en exergue un point essentiel, celui de la confiance, du lien et de l'alliance entre les différents intervenants, jeunes et partenaires. Les familles accueillantes ont besoin d'être rassurées sur la présence et l'investissement des professionnels en charge de l'accompagnement des familles solidaires.

Les rencontres avec les familles ont été nombreuses avec et sans la direction. Cela génère un investissement en temps de présence et en temps de déplacement très conséquent. Nous faisons également remonter de nombreuses demandes des familles, mais aussi des jeunes auprès du SEAMNA qui détient l'autorité parentale. Ce qui génère de nombreux échanges téléphoniques et de mails. Une bonne collaboration avec le SEAMNA est inhérente au bon fonctionnement du MNA Sas. La communication et la fluidité des échanges permettent de répondre au mieux aux besoins des jeunes. Les familles sont rassurées et confortées dans leur engagement. Nous avons démontré notre disponibilité ainsi que notre capacité à tout mettre en œuvre pour accompagner à la fois le jeune, mais également soutenir les familles dans leur engagement.

Durant l'été 2021, deux jeunes sont sortis du service MNA Sas pour intégrer un foyer jeune travailleur. Nous avons donc expérimenté le transfert dans un autre lieu de vie et nous pouvons affirmer qu'une anticipation est indispensable pour une séparation bienveillante et rassurante pour les jeunes. Les jeunes ont une chance formidable d'intégrer ce dispositif des familles solidaires, mais nous devons prendre le temps de travailler cette problématique qu'est la séparation avec la famille accueillante.

En juillet 2021, nous avons accueilli un nouveau jeune sur le service MNA Sas, ce qui nous a permis d'enclencher un processus de rencontre avec la famille solidaire en trois temps :

Une première rencontre entre le professionnel du MNA Sas, le jeune et la famille solidaire qui se réalise au domicile de la famille solidaire ;

Une deuxième rencontre sur une journée entière entre le jeune et la famille solidaire ;

Une troisième rencontre sur un week-end avec une nuitée.

Les trois rencontres sont concluantes pour l'un comme pour l'autre. Il s'agit d'une condition sine qua non pour que l'accompagnement soit bénéfique pour tous.

Fin 2021, nous collaborons avec deux familles solidaires pour l'accompagnement de deux jeunes.

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Comme annoncé dans le précédent exercice, nous avons débuté l'élaboration et la rédaction de notre projet d'établissement au mois d'avril 2021.

Au-delà de la formalisation du projet d'établissement en lui-même, la démarche a pour objectif :

- La traçabilité des processus d'accueil et d'accompagnement
- La structuration des accompagnements sur la base d'une temporalité médiane (en particulier pour les actions de bilans médicaux et scolaires ainsi que l'évaluation de l'autonomie)
- L'harmonisation des pratiques éducatives
- La valorisation de l'expertise acquise par l'établissement
- Le renforcement d'un partenariat avec les structures d'accueil en aval pour une meilleure continuité des parcours

Dans le cadre de ce travail, il a été mis en place un comité de pilotage et un groupe projet.

Le changement d'adjoint(e) direction a conduit à la suspension des travaux afin que chacun puisse prendre sa place.

La finalisation des groupes de travail est prévue pour mars 2022.

La finalisation du projet d'établissement devrait intervenir à la fin du premier semestre 2022.

TRAVAILLER EN PARTENARIAT

LE SEAMNA (SERVICE D'ÉVALUATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS)

Le SEAMNA est le service du Conseil Départemental dédié au MNA. Il accompagne tous les MNA du Rhône. C'est le service qui évalue si la personne qui se présente comme un MNA est mineure, étrangère et isolée. C'est le service qui gère le flux et qui place les jeunes dans les différents foyers.

C'est donc le SEAMNA qui décide l'admission d'un jeune au SAMNA et qui décide de sa réorientation dans une autre structure.

Le SEAMNA peut orienter au SAMNA un jeune qui vient d'être évalué mineur, isolé et étranger dans leurs locaux, le placement se fait donc le jour même dans la mesure des places disponibles.

Le SEAMNA peut aussi placer au SAMNA un jeune réorienté par la cellule nationale d'un autre département. Dans ce cas, l'orientation est anticipée et la date d'accueil est programmée à l'avance.

Le SEAMNA est le représentant légal de tous ces jeunes sur le territoire français. Nous leur rendons des comptes, nous les informons de situations notables et nous passons par lui pour toutes demandes spécifiques concernant les jeunes.

Nous sommes en lien étroit avec le SEAMNA.

Toutes les demandes d'admission et de réorientation émanent du SEAMNA. Dès lors, le SAMNA est sollicité dès qu'un mouvement est prévu.

Le Psychologue du SEAMNA en charge de l'accompagnement psychique de tous les jeunes du département vient régulièrement au SAMNA pour voir les jeunes au moins une première fois. Puis, si besoin, il peut voir un jeune plusieurs fois. Il vient en moyenne 2 à 3 fois par mois.

LES BÉNÉVOLES

Depuis l'ouverture du SAMNA, nous avons la chance d'avoir une équipe de bénévoles motivés, engagés et réguliers. Ces bénévoles interviennent principalement autour de la scolarité. Si en 2019, nous comptions 7 bénévoles, durant l'année 2020, nous n'en comptons plus que 5 puis plus que 3 en fin d'année. La raison principale est la crise du COVID-19, car nos bénévoles sont tous des personnes de plus de 65 ans et sont donc considérés comme personnes vulnérables. Une deuxième raison est que certains bénévoles ont souhaité arrêter leurs interventions au SAMNA pour se consacrer à d'autres activités.

En 2021, nous avons pu prendre appui sur 4 bénévoles.

L'ORGANISATION DE SERVICE

LA MUTUALISATION DU SITE

Le SAMNA est installé sur le site de Vernay au même titre que l'internat social Mauchamp. Si dans les deux premières années d'existence du SAMNA, la volonté associative était une indépendance quasi totale des deux services, depuis le troisième trimestre 2019, avec la réorganisation de sa gouvernance, l'ADPEP 69/ML a souhaité une mutualisation du site de Vernay et s'en est donné les moyens.

En 2021, nous pouvons affirmer que la mutualisation du site de Vernay est maintenant consolidée sur l'utilisation des locaux, les astreintes, la gestion du parc automobile, l'ouvrier d'entretien et le secrétariat.

Fort de la réorganisation des moyens humains intervenants en cuisine, nous avons fait appel à un cabinet (REACTIV) pour travailler sur l'organisation et la production des repas.

LES ÉQUIPEMENTS ET TRAVAUX DU SITE

Grâce à une subvention d'investissement, nous avons pu remplacer certains équipements de cuisine.

Il en a été de même pour l'installation d'un système de sécurité incendie et du changement des portes afin qu'elles soient « coupe-feu » sur les appartements qui avaient été rénovés en 2020.

En 2021, nous avons débuté les travaux d'accessibilité relatifs à la mise en place d'une chambre PMR sur le Château et de la réfection des douches du SAMNA conformément au PPI.

RESSOURCES HUMAINES

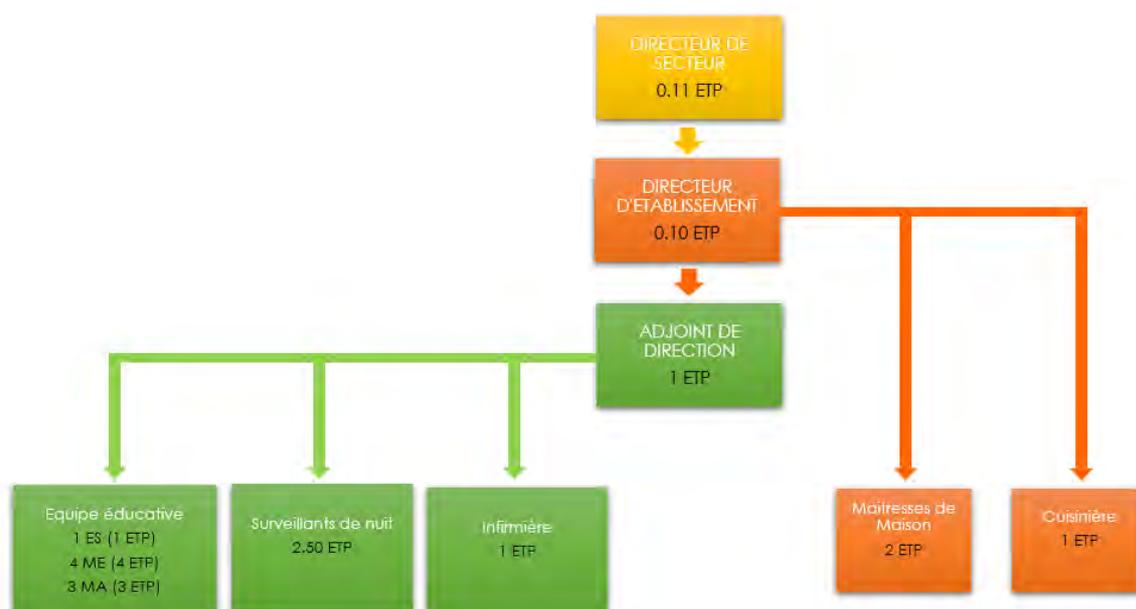
COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

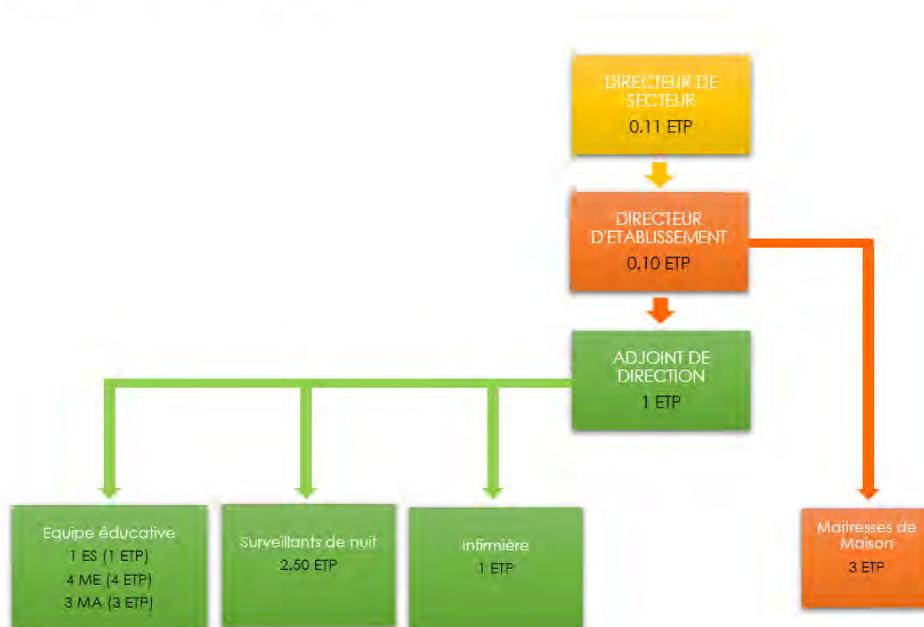
Le personnel du SAMNA est composé de 18 salariés pour 15,70 ETP :

- 1 Directeur de secteur (0.11 ETP)
- 1 Directeur du dispositif de protection de l'enfance (0.10 ETP)
- 1 Adjoint(e) de Direction
- 1 infirmière
- 8 éducateurs/éducatrices
- 2 maîtresses de maison puis 3 à partir de septembre
- 3 veilleurs de nuit (dont un à mi-temps)
- 1 cuisinière jusqu'en juillet 2021

ORGANIGRAMMES

SAMNA 1^{er} semestre 2021





MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Adjoint de direction :

Une nouvelle adjointe de direction est arrivée en septembre 2021 suite au départ du précédent en août 2021.

Surveillant de nuit :

Un surveillant de nuit ayant démissionné en octobre 2021 nous avons pu le remplacer en CDI dès le mois de novembre.

Maîtresses de maison et cuisinière :

Suite au départ en fin d'année 2020 d'une maîtresse de maison, nous avons pourvu à son remplacement, mais avons mis fin à la période d'essai de cette dernière en avril 2021.

La cuisinière a démissionné fin juillet 2021 pour retourner aux Antilles. Nous avons alors opté pour une transformation du poste de cuisinière en maîtresse de maison ainsi nous sommes passés à trois maîtresses de maison avec deux recrutements en août et septembre 2021.

PERSPECTIVE POUR L'ANNÉE 2022

SAMNA

L'année 2022, nous finaliserons notre projet d'établissement débuté en 2021. Plusieurs projets vont voir le jour en 2022, un travail de remobilisation des équipes a commencé à émerger. Cette remobilisation concerne aussi bien les équipes éducatives, les surveillants de nuit, l'infirmière, les maîtresses de maison, que les professionnels engagés dans le cadre de la mutualisation. L'écriture des procédures et des protocoles va permettre de poser les fondements de l'accompagnement proposé au SAMNA et d'harmoniser les pratiques. Au 01/01/2022, une dotation d'un 0,5 ETP supplémentaire nous est accordée. Nous souhaitons mobiliser ce poste pour une fonction d'animateur sportif. Nous avons constaté que les jeunes accueillis au SAMNA sont en forte recherche d'activité leur permettant de se dépenser physiquement, mais aussi de mobiliser leur esprit dans l'attente d'une place pérenne en foyer.

Sur le plan des travaux :

- Le passage de la commission de sécurité permettra de valider l'utilisation de toutes les places en appartements.
- Nous poursuivrons la mise en œuvre de l'accessibilité et finaliserons la chambre PMR ainsi que la rénovation des douches.
- Les travaux d'injection de résine expansive sur le bâtiment du château conformément au PPI auront lieu en 2022.

Nous souhaitons aussi travailler à la mise en œuvre de solution permettant des économies d'énergie.

MNA SAS

Au 01/01/2022, nous allons passer de 1 ETP à moyen constant à 0,5 ETP acquis. Les perspectives d'évolution pour 2022 sont de recruter trois familles solidaires afin de pouvoir accueillir au sein du service MNA Sas jusqu'à 5 jeunes. Le travail de collaboration avec le département est essentiel. Une plaquette de communication est en cours d'élaboration. Cette plaquette, une fois validée par le département va nous permettre de lancer notre plan de communication. L'aide du département va être essentielle afin de diffuser l'information sur l'ensemble du territoire.

